

**CONFEDERATION SYNDICALE DU CONGO
AFFILIEE A LA CONFEDERATION SYNDICALE
INTERNATIONALE**

PARTENARIAT NEPAD – OCDE (Investissement privé)

Comme on le sait, l'Afrique connaît une situation économique difficile. Celle-ci se traduit notamment par une paupérisation soulignée par les contre-performances des indicateurs principaux.

Ainsi, l'Afrique n'est concernée qu'à quelques 2% des échanges économiques mondiaux de même que la grande majorité de sa population vit avec moins d'1\$US par jour.

Si l'Afrique est ainsi pauvre, c'est à la suite d'une production locale très faible, laquelle est elle-même consécutive à des investissements quasi inexistantes ! Aussi est-il important pour l'Afrique de générer ou susciter des investissements afin qu'elle résolve l'équation de la pauvreté et de la misère ?

Pour ce faire plusieurs tentatives ont été observées en Afrique. Celles-ci ont été tout aussi théoriques que pratiques mais malheureusement, chaque fois elles n'ont pas été porteuses au point que l'Afrique en général et l'Afrique sub-saharienne en particulier n'ont pas connu une promotion des investissements.

C'est donc avec intérêt que l'on peut accueillir cette sorte de partenariat NEPAD-OCDE pour la promotion des investissements privés en Afrique.

Toutefois, face à cette autre tentative, nous avons des observations à formuler avant de finir par des suggestions tout en soulignant que notre position privilégie l'approche syndicale.

Pour ce faire, notre présentation s'articule sur de principaux points suivants :

- 1) Le cadre contextuel pour la promotion des investissements en Afrique;
- 2) Le type d'investissements privilégiés dans le cadre du NEPAD vus au regard des investissements privés;
- 3) La position syndicale face à ce partenariat NEPAD-OCDE pour les investissements.

I. Le cadre contextuel pour la promotion des investissements en Afrique

D'une façon générale, le cadre contextuel de l'Afrique n'attire pas les investissements et même ne les incite pas à être générés sur place.

Parmi les contraintes qui expliquent cette situation, on cite le cadre légal obsolète sinon inexistant. Le terme le plus usité est l'insécurité juridique et physique de l'investissement.

II. Le type d'investissements privilégiés dans le cadre du NEPAD

Peut-on penser que la République Démocratique du Congo, par exemple, peut se dire trouver son compte dans le cadre de ce partenariat NEPAD-OCDE pour que ce pays attire à nouveau des investissements privés ? A cette question, notre réponse est à nuancer et c'est pour deux principales raisons à savoir :

- Les investissements privilégiés par le NEPAD;
- La motivation des investissements privés.

2.1. Les investissements privilégiés par le NEPAD

Pour peu qu'on dise quelque chose sur la République Démocratique du Congo au moins, les investissements prévus par le NEPAD portent essentiellement sur les infrastructures. On sait que celles-ci sont généralement financés par le secteur public ou l'Etat étant donné leurs coûts très élevés et leur rentabilité financière à long terme. On se pose alors la question de savoir comment ce partenariat NEPAD-OCDE va-t-il inciter immédiatement le secteur privé sinon que ce secteur privé sera obligé de rester en attente pour que les infrastructures soient mises en place ?

S'agissant de l'insécurité juridique, on peut noter combien des investisseurs ~~se~~ voient parfois déposséder de leurs biens ou se trouvent dans l'impossibilité de rapatrier les revenus générés par leur investissement.

L'insécurité physique, quant à elle, est observable lorsque des infrastructures physiques de l'investissement (machines, hangars, magasins, etc.) sont détruits à la suite souvent des conflits politiques ou même ethniques sans que ces destructions méchantes s'accompagnent ni des sanctions conséquentes à l'endroit des auteurs ou des commanditaires, ni de l'indemnisation des propriétaires des ces investissements.

La République Démocratique du Congo (RDC) a connu ces tristes phénomènes notamment en 1991 et 1993 et aujourd'hui la faiblesse des investissements dans ce pays s'explique , entre autres, par cette raison à côté de la zaïrianisation en 1973 qui avait constitué en une insécurité juridique.

D'où combinés, insécurité juridique et physique, ont condamné la République Démocratique du Congo à une fuite d'investisseurs au point qu'aujourd'hui dans ce pays le taux d'investissement est parmi le plus faible du monde !

2.2. L'intérêt du secteur privé

Le secteur privé cherche le profit immédiat. D'où les investissements qu'il recherche sont ceux qui ont une rentabilité financière d'abord.

Pour avoir cette rentabilité financière, il faut non seulement des opportunités (l'Afrique en a bien sûr) mais aussi une sécurité juridique et physique des investissements.

Par ailleurs, on peut se rappeler les effets des programmes d'ajustement structurel et les positions qu'ils ont suscitées auprès des syndicats. En effet, les effets pervers observés étaient plus orientés par le fait de la préoccupation de la rentabilité financière au détriment des équilibres sociaux et des intérêts des travailleurs.

Dès lors que maintenant, le NEPAD et l'OCDE semblent privilégier le secteur privé dans leur partenariat ne peut-on pas craindre les effets des ajustements structurels ?

III. Positions syndicales

Par rapport aux syndicats, le partenariat NEPAD-OCDE est une bonne chose dès lors qu'il constitue une approche de recherche des investissements en faveur de l'Afrique.

Toutefois, il importe d'éviter que cette recherche soit vouée à l'échec. Pour ce faire, les syndicats doivent apporter leurs positions conçues pour maximiser les chances de réussite de ce partenariat.

Parmi les suggestions formulées par les syndicats celles-ci peuvent être comme les plus significatives

1. Eviter que ce partenariat soit une répétition des politiques des ajustements structurels ^{ou} en la politique de l'OMC avec ce qu'elle apporte en termes des subventions en faveur de certains secteurs économiques des pays développés, lesquels secteurs marginalisent leurs correspondants du Tiers-monde.
2. Associer intimement les organisations syndicales à l'élaboration des termes de ce partenariat pour que ces termes répondent au mieux des intérêts et ~~que~~ des investisseurs et des travailleurs.
3. Faire en sorte que ces investissements, qu'ils proviennent du secteur privé ou non, répondent au respect des législations sociales nationales, observent les règles du travail, ouvrent des négociations pour tout différends, bref qu'ils respectent les normes fondamentales en matière du travail.
4. Eviter que ces investissements soient trop volatiles et ne soient ceux qui se délocalisent aux moindres petits bruits sans tenir compte d'une certaine pérennité à même de garantir l'avenir de la main d'œuvre (durabilité)

5. Suggérer qu'outre les aspects privés, les investissements pour ce partenariat tiennent en compte les investissements publics (d'Etat à Etat) pour garantir la réalisation des infrastructures sur lesquelles viendront se greffer les investissements privés. Pour les investissements privés proprement dits, les orienter aussi dans les secteurs à effets endogènes (agriculture, artisanat, petites et moyennes entreprises, etc.) pour le rendre pérennes par rapport aux investissements initiaux.
6. Mettre en place un mécanisme permanent de concertation entre NEPAD-OCDE-Syndicats pour évaluer à temps les effets dudit partenariat et apporter régulièrement les correctifs éventuels.
7. Mener une lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics par les syndicats à tous les niveaux.
8. Faire en sorte que les services publics essentiels demeurent au service de la population et non des entreprises en quête de rentabilité financière

Nous vous remercions de votre attention

Martin LOFETE NKAKE

Vice-Président de la CSC-RDC